

Teppe, Julien, *Apologie pour l'anormal ou manifeste du dolorisme*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1973.

André Vachet

Volume 5, Number 3, 1974

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/700483ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/700483ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Vachet, A. (1974). Review of [Teppé, Julien, *Apologie pour l'anormal ou manifeste du dolorisme*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1973.] *Études internationales*, 5(3), 583–584. <https://doi.org/10.7202/700483ar>

thèse keynesienne de la concurrence imparfaite et de la demande solvable. C'est d'ailleurs plus précisément cette absence de demande solvable qui, causant la baisse de la rentabilité des investissements, produit la crise du système par suite de la sous-consommation.

Or dans cette opération de substitution, ce sont les fondements même du marxisme qui sont en cause, car pour Marx, le moteur, non seulement du processus économique, mais aussi du processus social, est la production, et non la consommation. La première produit la seconde et en rend compte. Dans la vision de Joan Robinson les effets deviennent les causes, et les causes les effets. Le marxisme se trouve renversé. D'ailleurs tout l'ouvrage, malgré une approche qui peut apparaître favorable à la pensée de Marx, aboutit soit à la transformation de cette pensée dans un sens keynesien soit à son rejet pur et simple.

Les conséquences du renversement de la pensée de Marx sont nombreuses, mais elles se résument dans la transformation d'une théorie critique et révolutionnaire en une théorie réformiste faisant de Marx un théoricien du *Welfare State* auquel il s'est si fortement opposé contre Ferdinand LaSalle.

Mais l'on peut se demander si la source du malentendu ne découle pas du projet même qui consiste à isoler dans la pensée de Marx une « économie », comme d'autres ont cru y découvrir une philosophie ou une sociologie. Dans un cas comme dans l'autre, en brisant cette pensée comme totalité, on n'a pu qu'en reconnaître les limites et les insuffisances pour ensuite la modifier au gré de toutes les fantaisies. L'échec de ces tentatives, y compris celle de Madame Robinson malgré son intérêt, prouve bien que la pensée de Marx ne peut être réduite en « disciplines » scientifiques. Elle est tout à la fois philosophie, sociologie, politique, économique, etc. ; mais d'une façon indivisible. Ce n'est qu'à ce niveau que sa puissance se manifeste et que ses véritables insuffisances se reconnaissent et peuvent être comblées.

Les défauts de l'essai de Joan Robinson deviennent ainsi source d'enseignement...

André VACHET

*Science politique,*  
*Université d'Ottawa*

TEPPE, Julien, *Apologie pour l'anormal ou manifeste du dolorisme*, Librairie philosophique J. Vrin, Paris, 1973.

Ce petit ouvrage paru en 1935 et que reproduit la Librairie Vrin n'a, à première vue, rien à voir avec la politique, à plus forte raison avec la politique internationale. Il s'agirait bien plutôt d'un essai brillant et non conventionnel sur le problème de l'anormalité psychique et physique.

Pour l'auteur l'anormal exigerait le dépassement des formes, des impressions, des apparences pour provoquer la pensée qui « au lieu de voir les choses de dehors en dedans... s'entraîne à les examiner de dedans en dehors » (p. 7). L'anormal permet d'atteindre et de reconnaître le spécifique, l'inédit, l'essentiel. Il fait donc apparaître le différent, l'original, le radical de sorte que défendre l'anormal devient immédiatement défense de la différence, de la spécificité, de l'individualité, *du droit à soi-même* contre toutes les entreprises de réduction, d'assimilation, d'universalisation. Ultiment, l'anormal échappe à la norme et permet la liberté.

Là précisément s'inscrit le rapport au politique. En effet, si l'on retient que le processus politique est un processus d'homogénéisation, de réduction des particularités, de soumission (sinon de négation) de l'individuel au collectif et à l'universel étatique, si l'on retient aussi que la science politique repose sur le principe d'identité et l'assimilation par analogie, l'on devine facilement les implications et les prolongements de la défense de l'anormal. En particulier, le droit à la différence, dont les droits de l'homme ne sont que des explicitations, fondent l'op-

pouvoir politique comme pouvoir totalisant et totalitaire. C'est-à-dire comme principale force d'assimilation et de réduction dans la société en marginalisant comme anormal, donc comme indésirable, tout ce qui échappe à sa domination après s'être érigé en règle *a priori* du normal et de l'anormal, identifiés à l'opposition du bien et du mal.

Dénoncer la domination exclusive de la normalité, c'est donc s'attaquer à une des principales mystification idéologique sur laquelle se fonde la puissance étatique. Et cela tant au plan interne aux sociétés politiques que dans leurs interrelations. La tendance à la polarisation autour des grandes puissances et l'impérialisme ne sont que l'illustration de ce processus que traduit le langage politique lui-même. C'est ainsi, par exemple, que le modèle social, économique, institutionnel, etc. des plus puissants est érigé une règle de la normalité. Le type américain de la démocratie et de la liberté devient la *Démocratie* ou la *Liberté* elles-mêmes. Il faut leur sacrifier tout autre modèle qui prétend se réclamer différemment de la « *Démocratie* » ou de la « *Liberté* ». Le type soviétique de socialisme nie tout autre socialisme. Négation idéologique d'abord, négation par la force des armes ensuite quand la différence s'approfondit et que le « mal », l'anormalité, s'aggrave ! Les bombes au napalm au Viêt-nam et les colonnes de blindés à Prague ne sont que des manifestations d'un même processus. La politique internationale du XX<sup>e</sup> siècle se déchiffre d'abord comme la suite malheureuse des entreprises de « normalisation » et de réduction des divergences, des spécificités et des différences par les pouvoirs les plus extravagants qui ont tenté selon la logique même de tout pouvoir de s'ériger en règle définitive de la normalité.

Voilà pourquoi un petit manifeste pour l'anormal devient malgré tout une prise de positions qui pose le problème du politique dans sa totalité.

André VACHET

Département de science politique,  
Université d'Ottawa

BATZ, J. C., et KIEFFER, J. C., *La vidéo-cassette, naissance d'un médium* (Collection Aujourd'hui), Éditions H.M.H., Montréal, 1974, coédition Mame, Paris, 1973.

Les auteurs nous proposent d'assister « à la naissance d'un médium, la vidéo-cassette ». Écrit dans un style simple et alerte, ce petit ouvrage est en effet bien plus un exposé des conditions techniques et économiques d'existence de cette nouvelle façon de stocker les images et les sons, la vidéo-cassette, plutôt que l'ouvrage « de prospective des média », que nous annonce la préface d'A. Moles.

À partir de la documentation publicitaire des grandes formes de l'électronique sur ce médium, d'articles de presse, et de rapports (principalement celui du comité de l'éducation extra-scolaire du Conseil de l'Europe), les auteurs retracent en effet, les conditions de développement de ces vidéo-cassettes, le *hardware* et le *software* actuellement en présence, et les perspectives de marché de cette « nouvelle industrie de la conserve culturelle ».

Ce tour d'horizon technique et commercial est bien utile au lecteur non spécialiste mais le laisse sur sa faim : lorsqu'on a constaté, en effet, « qu'aujourd'hui au moins cinq types de vidéo-cassettes se partagent – ou se partageront – les faveurs du public, et tous sont techniquement incompatibles entre eux » (p. 46) et que la bataille des marchés est entamée (p. 52-61), que dire d'autre sur la vidéo-cassette ? La réflexion proprement sociologique, esquissée par la préface d'A. Moles et le premier chapitre, tourne court dans le dernier chapitre « fourre-tout », intitulé « quelques problèmes ». La question du rôle social et de la valeur culturelle de ce nouveau procédé est en effet très peu abordée, pas plus que celle de la juridiction, pourtant primordiale. Les auteurs soulignent bien que cela est dû en partie au rôle clef qu'auront les facteurs économiques, mais la « pros-